

Theix, le 8 février 2016

COLLECTIF CITOYEN THEIXOIS

Espace Lucette Marquet
1 impasse de Kercroix
56450 THEIX-NOYALO
collectifcitoyentheixois@laposte.net
www.collectifcitoyentheixois.free-h.net

Monsieur le Maire
à l'attention de tous les conseillers municipaux
Hôtel de ville
Place Général de Gaulle
56450 THEIX-NOYALO

Objet : participation citoyenne à la vie municipale de Theix-Noyalo

Monsieur le Maire,

La démocratie participative est devenue depuis quelques années un concept incontournable pour les élus locaux, chacun la déclinant à sa manière, avec plus ou moins d'ambition. La commune nouvelle de Theix-Noyalo ne fait pas exception, la dernière page de la lettre d'information municipale de février faisant ainsi la part belle à ce thème. **Nous sommes heureux bien sûr de cette ouverture, espérant que les mots employés soient bien lestés du sens que les citoyens entendent.**

Depuis quelques jours, les habitants sont invités à émettre des propositions pour le gentilé de la commune nouvelle Theix-Noyalo. Nous nous réjouissons qu'une place soit accordée, à cette occasion, à l'expression citoyenne. Nous craignons toutefois que cette consultation - sur une question d'importance toute relative - ne soit un écran de fumée masquant l'absence d'ambition de l'équipe municipale en matière de démocratie participative, voire la disparition des modestes pratiques préexistantes.

Les « groupes projets », quelle traduction concrète ?

Le lundi 18 janvier 2016, tous les membres élus et non élus des comités consultatifs de feues les communes Theix et Noyalo ont été conviés à une réunion en mairie. Il s'agissait de leur annoncer la fin des comités consultatifs, dont la continuité avait pourtant été promise dans la charte constitutive de la commune nouvelle, document de référence pour la consultation citoyenne du 27 septembre 2015. Seul le comité « communication » semble être épargné par ce grand coup de faux.

Ont également été présentées les nouvelles commissions d'élus mises en place, ainsi que leur composition. Et la création de « groupes de travail », ou « groupes projets », a été annoncée.

En matière politique, **changer le nom d'instances est rarement anodin**. Nous nous interrogeons sur l'intérêt de remplacer l'appellation « comités consultatifs », inscrite à l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales, par « groupes de travail », terme plus générique.

Au vu des échanges entre élus au cours de la réunion, il semble d'ailleurs qu'un état des lieux des pratiques préexistantes dans les deux communes n'ait pas été fait, ou en tout cas pas porté à la connaissance du maire ! Ce qui nous semble un peu inquiétant, le fondement d'une **démarche de projet** (puisque telle est l'ambition affichée) étant déjà de se baser sur un état des lieux solide et partagé.

Suite aux questions posées par les participants, quelques thématiques ont été annoncées pour ces groupes de travail. Et ce ne sont pas nécessairement les mêmes que celles annoncées dans la lettre d'information de février ! Celle-ci mentionne notamment que les groupes de travail seront mis en place au sein des commissions thématiques, alors qu'en réunion l'**approche transversale** de ces instances nous avait été vantée.

Nous nous interrogeons donc : y aura-t-il plusieurs groupes à traiter d'urbanisme (PLU de Noyal, « grenellisation des PLU »), quel lien entre comité « culture » et démarche « Tilt », quelle instance participative pour le projet de nouveau quartier de Brestivan ? ...

Quant aux modalités de mise en place et de fonctionnement de ces groupes de travail, le 18 janvier elles ne semblaient pas vraiment établies, sinon que le pilotage en serait confié aux adjoints concernés.

En substance, vous comprendrez que nous regrettons ce manque de lisibilité de la démarche, et nous espérons que le compte-rendu de cette réunion pourra nous éclairer. Encourager la participation des citoyens, c'est leur donner une **règle du jeu claire** afin qu'ils sachent dans quoi ils s'engagent.

L'ouverture aux questions du public à la fin des séances du conseil municipal : tombée aux oubliettes ?

Pratique établie lors de votre mandat précédent, l'ouverture aux questions du public à la fin des séances du conseil municipal était un moment apprécié d'échanges entre les citoyens et leurs représentants, atténuant un peu l'effet « spectacle » de la réunion du conseil elle-même, tant on se rend compte que là n'est pas le lieu du réel débat démocratique.

Depuis quelques séances, cette ouverture n'est plus proposée. Autant cela peut éventuellement se comprendre lors de réunions exceptionnelles, comme celle consacrée au vote de la fusion Theix-Noyal, autant nous sommes perplexes de ne pas la voir réapparaître.

Nous sommes bien conscients que ces minutes de libre expression peuvent parfois être un peu difficiles à gérer, lorsque des citoyens, parfois virulents, viennent ainsi porter en place publique des problématiques qui leur tiennent à cœur. Toutefois cela ne nous semble pas insurmontable : il est de toute façon nécessaire d'offrir aux habitants des espaces d'expression et d'échange avec les élus, au-delà du sympathique pot du nouvel an !

Nous espérons donc que ce temps d'ouverture sera rétabli dès la prochaine séance du conseil municipal.

C'est l'occasion pour nous de demander également que les **ordres du jour** des réunions du conseil municipal ne soient pas seulement affichés en mairie et annoncés par voie de presse, mais aussi mis en ligne, comme les délibérations, dans la rubrique dédiée du **site internet** de la mairie, vecteur essentiel de transparence de l'action municipale au XXI^e siècle...

La démocratie française est aujourd'hui menacée par la défiance des citoyens à l'égard de leurs représentants et des systèmes politiques. **S'il est bien un échelon où nous pensons qu'il est possible de retisser cette confiance, c'est celui de la commune**, en ouvrant la porte à la démocratie d'initiative citoyenne. Il y a urgence à agir, la responsabilité de chaque élu municipal est engagée. C'est la conscience de cet enjeu qui nous pousse à vous interpeller sur ces sujets de transparence et de participation citoyenne.

Espérant que l'équipe municipale ne restera pas sourde à cet appel et que vous saurez nous rassurer sur les divers sujets d'inquiétude cités ci-dessus, nous demeurons bien entendu à votre disposition pour en échanger, dans l'approche positive et constructive qui demeure le fondement de notre action.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Le collectif citoyen theixois